



SAINTONGE

Décision n° 123 / 2021  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Dans le cadre de ses actions de développement touristique du territoire de Haute Saintonge, il est envisagé l'aménagement d'une aire de loisirs au Port du Lys à Salignac sur Charente. Le coût de cette opération est estimé à 165 268 € HT et est susceptible de bénéficier d'aides financières de la Région Nouvelle Aquitaine à hauteur de 30% du coût HT et du Conseil Départemental de Charente Maritime également à hauteur de 30% du coût HT.

Le plan de financement de cette opération serait donc le suivant :

- Dépense estimée :	165 268 € HT	soit	198 321.60 € TTC
- Recettes envisagées :			
- Région Nouvelle Aquitaine	:	49 580.00 €	
- Département de Charente Maritime	:	49 580.00 €	
- Autofinancement CDCHS	:	99 161.60 €	
		-----	
	TOTAL		198 321.60 €

Le Président décide de solliciter cette aide sur la base d'une dépense subventionnable de 165 268 € HT soit 198 321.60 € TTC et de retenir le plan de financement énoncé ci-dessus.

Fait à Jonzac,

Le 29 MARS 2021

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex